



Responsabilité dommage sur un véhicule pro dans le cadre perso

Par FAB

Bonjour,

Mon employeur met à disposition des salariés de notre entreprise un vieux véhicule de type boxer, gratuitement. J'ai emprunté ce véhicule il y a peu de temps du vendredi soir au samedi soir afin de transporter des meubles. J'ai abîmé la carrosserie (haut du véhicule au dessus du pare-brise) en rentrant sur un parking car il y avait des barres et je ne me suis pas rendue compte de la hauteur du camion. Mon employeur veut me faire payer la totalité des réparations. Est-ce légal ? Ou est-ce son assurance qui doit prendre en charge les réparations dans ce cadre ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Fabienne

Par Tisuisse1

Tout dépend des clauses prévues sur le contrat d'assurance de ce véhicule.